



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 059-215902693-20260320-260324\_D1202BP-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/006

Date de la convocation : 16 mars 2026

### Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Exprimés : 15

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en ses lieux ordinaires de séance sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD.

**Étaient présents :** M Jacques RICHARD, Mme Céline LAVALLÉE, M Yannick CAREMELLE, Mme Delphine LEFEBVRE, M Hervé DECAMPS, M Paul DELOBEL, Mme Delphine REBEILLEAU, M Antoine CAREMELLE, Mme Julie DUBUS, M David MAUFROY, Mme Danielle DEFAWE, Mme Brigitte DELOBEL, M Éric MUNCHOW

### Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Françoise CHOQUET donne pouvoir à Mme Delphine LEFEBVRE

M Pascal ENGSTER donne pouvoir à Mme Delphine REBEILLEAU

### Étaient absents :

**Secrétaire de séance :** M Antoine CAREMELLE

Quorum : oui

### OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2122-1 à L.2122-17,

En sa qualité de doyenne d'âge, Madame Danielle DEFAWE, procède à l'élection du maire.

### *Premier tour du scrutin*

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son enveloppe.  
Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....0  
Nombre de bulletins : .....15  
Bulletins blancs : .....0  
Bulletins nuls : .....0  
Suffrages exprimés : .....15  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu

Monsieur Jacques RICHARD. Quinze (15) voix

Monsieur Jacques RICHARD a obtenu la majorité absolue et a été proclamé maire.

Le secrétaire de séance,

Antoine CAREMELLE



Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Jacques RICHARD